



et votre vie s'active



Formation INCLU'PRO « Handicap et Projet »

Information Prescripteurs / Partenaires



**Inclu'Pro
Formation**

 **agefiph**





**Inlu'Pro
Formation**

Le programme InluPro en Occitanie

Les principes du
programme
Inlu'Pro
Formation
AGEFIPH

- Principe d'inclusion
- « Zéro personne sans solution »
- Complémentarité au droit commun, avec un programme spécifique à chaque région
- Individualisation des parcours, modularisation de l'offre et diversification des modalités pédagogiques

En Occitanie,
3 actions :



Le groupement conduit par le CIBC Centre Occitanie intervient pour l'action Handicap et Projet, sur l'ensemble de la région Occitanie (25 villes)



Inclu'Pro Handicap et Projet : les organismes

31 – Haute Garonne

Toulouse

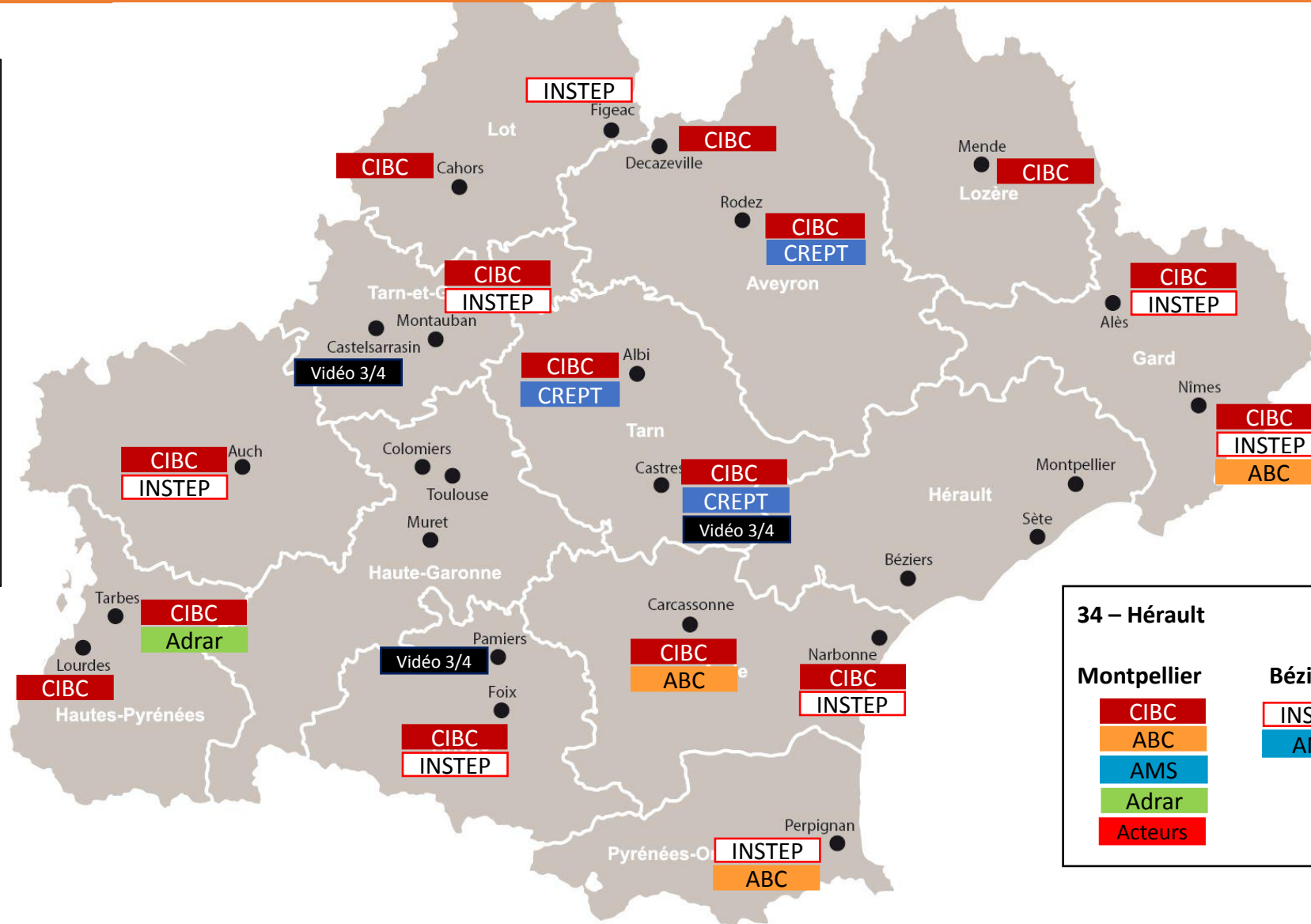
- CIBC**
- INSTEP**
- Adrar**
- AMS**
- CREPT**
- Vidéo 3/4**

Muret

- INSTEP**
- Vidéo 3/4**

Colomiers

- AMS**



34 – Hérault

Montpellier

- CIBC**
- ABC**
- AMS**
- Adrar**
- Acteurs**

Béziers

- INSTEP**
- AMS**

Sète

- INSTEP**
- Acteurs**



La finalité du parcours Inclu'Pro Handicap et Projet : Se remettre en mouvement pour construire un nouveau projet professionnel en lien avec le handicap, et identifier un ou des métiers possibles en lien avec le marché du travail local.

Les objectifs principaux

- **Accepter, dépasser le handicap** afin de retrouver confiance et motivation pour se projeter vers un nouveau projet professionnel en lien avec le marché du travail local.
- **Identifier un projet professionnel**, les prérequis nécessaires à la conduite de ce projet professionnel, en prenant en compte la situation de handicap.

Les objectifs complémentaires

- Découvrir et tester des métiers en entreprise.
- Découvrir et tester les métiers en tension.
- Choisir l'alternance, s'y préparer, connaître ses spécificités (formation et entreprise) et l'envisager sereinement pour accéder aux formations qualifiantes.
- Réduire la fracture numérique pour favoriser la recherche d'emploi.
- Acquisition de nouvelles compétences (Softs skills...).
- Articuler le parcours avec les dispositifs de droit commun (pendant ou après).



Le public éligible

Reconnaissance du handicap

IncluPro s'adresse aux bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail, ayant un titre de reconnaissance en cours de validité, ou en voie de l'être (demande déposée).

Type de handicap

Tous types de handicap (en capacité de travailler en milieu ordinaire)

Statuts professionnels possibles

- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle Emploi
- Salariés secteur privé et public, y compris en arrêt de travail
- Travailleurs indépendants, exploitants agricoles
- Jeunes de plus de 15 ans ayant bénéficié d'une orientation scolaire de la CDAPH et engagés vers un parcours d'insertion professionnelle
- Salariés de dispositifs spécifiques : entreprises adaptées, insertion par l'économique, intérimaires
- Jeunes en service civique
- Stagiaires en fin de formation ESPO et ESRP

Pertinence de la formation

La situation de la personne, **au regard de son handicap**, doit nécessiter un parcours en amont de la qualification, dans un **dispositif spécifique** et adapté à ses besoins (prise en compte du handicap en lien avec le projet, immersions dans un collectif de personnes en situation de handicap, ...)



- **Un parcours modulaire**, construit sur mesure en fonction des besoins analysés lors du sas
- **Un parcours mixant des entretiens individuels, des ateliers collectifs et des stages en entreprises** (convention de stage portée par l'organisme de formation).
- **Une durée moyenne de 120 heures, stages inclus**, réparties sur 16 à 20 semaines. Possibilité de réaliser des parcours moins denses (autour de 50-60 heures, sas et stage court inclus).
- **Une formation à temps partiel** 3 jours par semaine maximum. Ce rythme permet aux stagiaires de mener d'autres démarches en parallèle ou de poursuivre un parcours de soin.
- **Une formation centrée sur l'élaboration du projet professionnel**. La question du projet est approfondie sous forme d'entretiens individuels. Les modules complémentaires proposés ont tous un lien direct avec cet objectif et viennent s'insérer à des étapes précises du parcours projet.
- **Un fil conducteur autour de l'accompagnement à l'acceptation du handicap**. Cet accompagnement est présent tout au long du parcours.

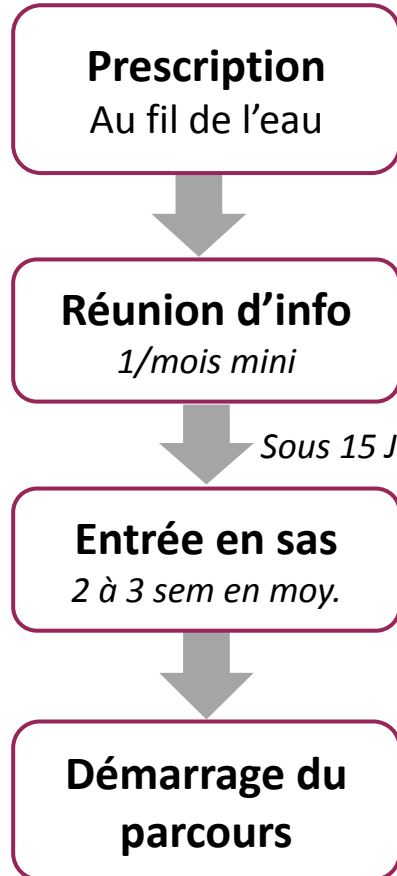


Le déroulement de la formation





De la prescription au démarrage



Le prescripteur / partenaire positionne la personne via les applicatifs Pôle Emploi ou envoie la fiche sur l'adresse unique contact@cibc-centreoccitanie.fr
Le mandataire CIBC Centre Occitanie vérifie la prescription et la confirme auprès de l'organisme qui va accueillir la personne (variable selon les villes et périodes, cf carte).

L'organisme concerné contacte la personne pour lui proposer une information collective ou individuelle.
A l'issue de cette information, l'organisme propose une date pour un premier entretien « sas ».

Le sas permet de définir le contenu et le planning de formation (parcours modulaire et individualisé).
Le partenaire qui a adressé la personne est destinataire du contrat d'engagement avec le programme détaillé et les dates.

En moyenne 15 jours après la fin du sas.
Durée environ 3 à 5 mois pour le parcours

En fonction des contraintes des bénéficiaires et des flux d'activité, il est possible que ce ne soit pas l'organisme qui a assuré la phase d'information, qui réalise ensuite la formation. En revanche le sas et la formation sont réalisés dans le même organisme, avec désignation d'un formateur référent.



**Inclu'Pro
Formation**

Contact



et votre vie s'active

CIBC Centre Occitanie

05 63 51 63 40

contact@cibc-centreoccitanie.fr

Référente marché : Aurélie FERJOUX

Référente administrative : Yaël ALBERTS

Référent locaux :

Centre ABC PERPIGNAN

Référentes de Parcours:

Marie Line WESTERMANN

marie-line.westermann@centreabc-rh.com

Christelle GUILLAUMIN

christelle.guillaumin@centreabc-rh.com

Référente Administrative et Pédagogique:

LEROY Séverine

severine.leroy@centreabc-rh.com

04.68.22.22.90